

# FICHE PRATIQUE SERVICES DE L'ETAT

## FAVORISER L'EGALITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

### L'APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE

L'égalité femmes-hommes est inscrite dans la loi depuis de nombreuses années. A tous les échelons, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile travaillent à faire progresser l'égalité. Pourtant, malgré les lois, les protocoles ou les accords, force est de constater qu'**un décalage important persiste encore entre les textes et la réalité.**

Depuis quelques années, l'Etat s'engage en faveur d'une plus grande égalité sur le territoire par l'adoption d'une approche intégrée de l'égalité.

Cette approche articule deux types d'actions : des **actions spécifiques et des actions transversales**. La première consiste à mener des politiques ciblées en faveur des femmes, notamment sur les problématiques qui les concernent spécifiquement (violences sexuelles et sexistes, entrepreneuriat, accès aux espaces de décision..). La seconde, plus récente, a vocation à intégrer l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques existantes.

**L'approche intégrée de l'égalité représente un intérêt à plusieurs égards.** Elle permet de mieux connaître ses publics en prenant en considération le fait qu'aujourd'hui encore en raison des stéréotypes de genre, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes contraintes et besoins, n'utilisent pas les mêmes services ou infrastructures. Les citoyens et les citoyennes ont bien souvent des besoins différenciés qui ne sont pas toujours pris en considération dans toute leur diversité. L'approche intégrée de l'égalité permet de penser des politiques publiques plus adaptées qui répondent à tous les besoins. **A ce titre, elle est un facteur d'efficacité des politiques publiques.**

D'autre part, l'approche intégrée permet de promouvoir une approche participative et citoyenne qui vise à lutter contre les discriminations dans l'accès et l'utilisation des services et à promouvoir une plus grande égalité entre les citoyens et les citoyennes. Elle permet également à l'Etat de porter des messages en faveur de la mixité (des métiers ou des sports), de la parité (dans les espaces citoyens et de décision), de l'égalité filles-garçons et de prévenir toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. **A ce titre, elle est porteuse de justice sociale.**

**Le rôle de l'Etat et des ministères dans l'avancée de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est indispensable.** En effet, c'est par le développement de politiques publiques intégrées pour nous pourrons faire passer l'égalité dans les têtes et dans les faits.

## QUEL CADRE POLITIQUE ?

### L'APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE

La mise en place d'une approche intégrée de l'égalité est portée par le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes qui réunit tous les ministères sous l'égide du Premier ministre et de la ministre en charge des droits des femmes.

Ce comité a pour objectif d'impulser une politique transversale de l'égalité dans toutes les politiques publiques de l'Etat français. Chaque ministère est appelé à s'engager au travers de l'adoption d'une feuille de route de l'égalité dont la coordination est confiée à un ou une Haute fonctionnaire à l'égalité nommée dans chaque ministère.

Les feuilles de route de l'égalité sont développées par chaque ministère. Elles s'articulent avec les priorités du gouvernement en matière d'égalité femmes-hommes et présentent des engagements à la fois sur le volet de l'égalité professionnelle en interne du ministère mais aussi dans la déclinaison des politiques publiques.

Les 3 priorités interministérielles actuelles sont :

1. Promouvoir une culture de l'égalité
2. Parvenir à l'égalité professionnelle
3. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

## QUE FAIRE POUR INTEGRER L'EGALITE DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Plusieurs étapes :

### 1. REALISER UNE ANALYSE DES SITUATIONS DIFFERENCIEES FEMMES-HOMMES DANS LE DOMAINE D'ACTION DU MINISTERE

Cette analyse peut être conduite au travers de la mobilisation de données quantitatives désagrégées par sexe et qualitatives dans le domaine d'intervention du ministère.

Plusieurs outils sont mobilisables :

- a) Les données sociologiques désagrégées par sexe dans le domaine d'intervention du ministère.
- b) Un questionnaire en ligne à destination des agent.e.s et des citoyen.ne.s.
- c) La conduite d'entretiens ou l'animation de focus groupe mixtes et non mixtes auprès des citoyens et des citoyennes.
- d) L'observation des pratiques des professionnel.le.s.

## 2. ETABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE DE L'EGALITE

Les résultats du diagnostic égalité peuvent être présentés à l'ensemble des services. Sur cette base, une feuille de route avec des objectifs à atteindre et des actions opérationnelles est définie.

## 3. METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action doit être assorti d'un budget et d'indicateurs d'évaluation et de résultats. On peut par exemple créer « une boussole de l'égalité » qui recense les principaux indicateurs d'activités et de résultats que l'on souhaite mesurer.

La mise en œuvre du plan d'action peut être coordonnée par le ou la Haute Fonctionnaire à l'égalité en lien avec les personnes en charge de l'égalité et référents et référentes égalité nommé.e.s dans chacune des directions.

### FOCUS BONNE PRATIQUE

L'Observatoire de l'égalité dans la culture et la communication dresse chaque année depuis 2014, l'état des lieux des inégalités femmes-hommes dans la culture. C'est sur cette base et à partir du rapport de situation comparée élaboré par le ministère sur l'égalité femmes-hommes en interne que le ministère a développé sa feuille de route de l'égalité pour la période 2018-2022.

La feuille de route s'articule avec les grandes priorités ministérielles d'une part (A) et propose des actions opérationnelles (B) d'autres part<sup>1</sup>.

### A - LA DÉCLINAISON PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DES GRANDES PRIORITÉS INTERMINISTÉRIELLES

#### I - PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Le ministère de la Culture souhaite contribuer fortement à la lutte contre les stéréotypes auprès des plus jeunes, dans l'éducation artistique et culturelle, dans l'enseignement artistique initial, là où se jouent des inégalités qui influent ensuite sur les pratiques culturelles et les carrières.

Il s'attachera à faire en sorte que les écoles supérieures qui forment les futurs professionnels des arts et de la culture permettent aux jeunes d'aborder leur carrière avec une plus forte culture égalitaire.

Il travaillera à l'amélioration de la visibilité des femmes dans la programmation culturelle et sur les écrans, contribuera à leur plus forte présence dans le patrimoine ou dans l'histoire.

Il continuera à agir pour la réduction des stéréotypes dans les médias et la publicité, qui ont un impact important sur l'ensemble de nos concitoyens.

#### II - PARVENIR À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

---

1

Ainsi, d'ici à 2022, à la faveur des fins de mandats, la moitié des postes de direction exécutive des établissements publics placés sous sa tutelle (soit 37 sur 76) seront occupés par des femmes.

Il s'attachera à la résorption progressive des disparités salariales. Face à la constatation d'inégalités salariales entre ses agents titulaires et contractuels, femmes et hommes, qui atteignent en moyenne 10%, le ministère a décidé de dégager une enveloppe de 500k€ sur la période 2018-2022 (soit 100k€ par an) en vue d'engager la nécessaire résorption de ces disparités.

### III - LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

---

Le secteur culturel est concerné par des comportements liés à des situations de domination et d'influence.

La négociation du protocole égalité avec les organisations syndicales et l'obtention du label Égalité permettent de structurer la stratégie interne et externe de lutte contre le harcèlement sexuel autour d'une plus forte connaissance des risques ou des situations de harcèlement pour lutter contre le déni et libérer la parole.

Des actions de formation et de communication seront développées, de même que l'accompagnement des victimes de harcèlement.

### B - LES GRANDS AXES DE L'ACTION 2018-2022 EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DANS LES POLITIQUES CULTURELLES

La feuille de route du ministère de la Culture est centrée autour des grands axes suivants.

1. Lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes
2. Développer la visibilité des femmes dans le patrimoine et dans l'histoire
3. Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique
4. Mobiliser pleinement sur l'égalité les établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel (architecture, patrimoine, cinéma, arts plastiques, musique, danse, théâtre, cirque...)
5. Lutter contre les stéréotypes dans les médias et la publicité
6. Améliorer la place des femmes dans la production cinématographique et audiovisuelle.
7. Favoriser l'accès de toutes les femmes aux pratiques culturelles

Pour lire la feuille de route : <http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Feuille-de-route-Egalite-2018-2022>